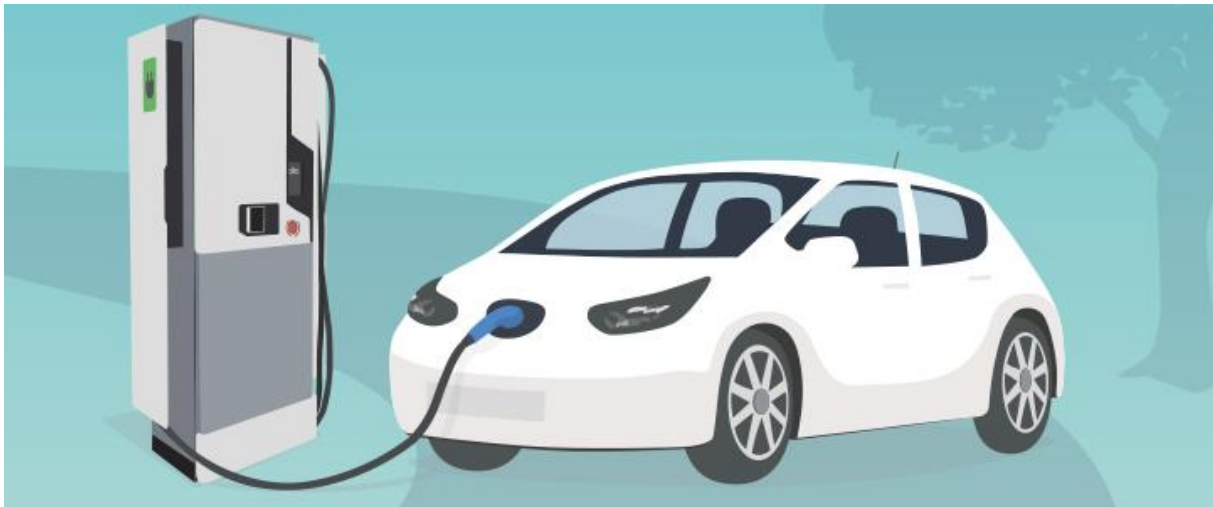


Mobilité électrique en Pays de la Loire



Évènement, le 19 juin – Conférence régionale

Service public de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE)

Nouvelle tarification unifiée en Pays de la Loire/Bretagne (hors Morbihan)

Mercredi 19 juin, dans le cadre de la réunion des syndicats d'énergie des Pays de la Loire, qui constituent le pôle Territoire d'Énergie Pays de la Loire, est inaugurée la borne de recharge rapide implantée à Craon (Mayenne).



Cet évènement est l'occasion de présenter le maillage resserré du réseau à l'échelle régionale, et d'officialiser la nouvelle tarification unifiée, appliqué en Pays de la Loire et Bretagne (hors Morbihan), ainsi que la mise en œuvre active de l'interopérabilité des services.

Mis en place depuis avril 2019, ces nouveaux leviers de simplification d'accès au service public de recharge sont la condition sine qua non pour favoriser la mobilité électrique partout et pour tous.

L'émergence d'un grand réseau à l'échelle régionale

Le schéma de déploiement des bornes conduit par les syndicats départementaux – le SYDELA (44), le Siéml (49), Territoire d'énergie Mayenne (53), le SyDEV (85) – a permis **l'émergence d'un réseau à l'échelle régionale de 560 bornes publiques** (dont 47 bornes dites « rapides »), soit **1 073 points de charge**. 12 bornes rapides sont en projet dans le département de la Sarthe. Ce déploiement est soutenu par l'ADEME et la Région des Pays de la Loire.

Un dimensionnement du service public de recharge à l'échelle du Grand Ouest

Après avoir favorisé l'itinérance entrante (un abonné extérieur peut accéder aux bornes, mais ne bénéficie pas du tarif en vigueur sur le réseau régional) via des accords auprès de plateformes partenaires, telles que ChargeMap, KiWhiPass... puis la mise en place d'un tarif unique Pays de la Loire, les acteurs départementaux ont souhaité faciliter la circulation des électromobilistes sur l'ouest de la France grâce à deux accords inter-régionaux :

- **Tarification au kilowattheure, équitable et unifiée en Pays de la Loire et en Bretagne (hors Morbihan)**

Depuis avril 2019, les usagers inscrits aux réseaux des syndicats d'énergie de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée, Côtes-d'Armor, Finistère et d'Ille-et-Vilaine, **paient le même tarif**.

Celui-ci est calculé sur la quantité d'énergie consommée exprimée en kilowattheures (kWh) lors de la recharge du véhicule, et non plus sur un coût à la minute. Une tarification plus équitable, notamment pour les recharges d'appoint, voire pour ceux qui souhaiteraient recharger leur vélo électrique – usage fréquent sur les communes balnéaires de Loire-Atlantique.

- **Recharge sur une borne normale** (installée en centre bourg) : **0,20 €/kWh**



(+ 1 € par charge pour les non-inscrits si l'opérateur de mobilité a signé un accord d'itinérance).
Puissance de la borne : entre 3 et 22 kVA (soit environ 1 heure de charge pour 100 km).

- **Recharge sur une borne rapide** (proche des grands axes et nœuds routiers) : **0,30 €/kWh**



(+ 1 € par charge pour les non-inscrits si l'opérateur de mobilité a signé un accord d'itinérance).
Puissance de la borne : entre 43 et 50 kVA (soit environ 30 minutes de charge pour 100 km).



Avec le soutien de



- **Interopérabilité des services, pour un accès aux bornes facilité**

Depuis le 1^{er} avril 2019, les adhérents inscrits aux réseaux de recharge ligériens – SmiléMobi (Maine-et-Loire), Sydégo (Loire-Atlantique), Territoire d'énergie Mayenne et SyDEV (Vendée) – peuvent utiliser leur badge pour recharger leur véhicule sur l'ensemble du réseau public de bornes des Pays de la Loire et Bretagne (Hors Morbihan).

CAS CONCRET

Paul, commercial en Mayenne, pourra recharger sa voiture en Loire-Atlantique, puis en Ille-et-Vilaine, en utilisant son badge « Territoire d'énergie Mayenne » et sans différence de prix.

En revanche, s'il se déplace à Bordeaux ou à Paris par exemple, il devra disposer d'une carte « partenaire » comme ChargeMap pour accéder aux bornes et s'acquitter d'un prix de recharge qui sera soumis à variation.

Cinq acteurs publics unis autour des enjeux des mobilités alternatives

Le pôle Territoire d'énergie Pays de la Loire réunit 4 syndicats d'énergie départementaux, le conseil départemental de la Sarthe et, à terme, le conseil régional des Pays de la Loire.

Il a pour objectif de favoriser la diffusion des actions concrètes en matière de Transition énergétique et de planification des réseaux de distribution d'énergie. Les Pays de la Loire ambitionne de devenir leader en matière de motorisations alternatives, pour le transport des personnes comme des marchandises.

D'ores et déjà, les syndicats d'énergie s'engagent dans le déploiement des stations GNV/bioGNV. La prochaine étape sera la mobilité à l'hydrogène vert.



Avec le soutien de

